

## Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la  
séance ordinaire du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 08 décembre 2025

.....	1
<b>1. Assermentation .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Appel .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Approbation de l'ordre du jour.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27.10.2025 .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Communications du Bureau .....</b>	<b>3</b>
<b>6. Communications de la Municipalité .....</b>	<b>4</b>
<b>7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales .....</b>	<b>5</b>
<b>8. Préavis 16/2025 - Budget 2026 .....</b>	<b>6</b>
<b>9. Préavis 17/2025 - Recondution du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) .....</b>	<b>9</b>
<b>10. Préavis 18/2025 - Demande de crédit de CHF 1'485'000. – TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassin .....</b>	<b>10</b>
<b>11. Election d'un membre commission d'urbanisme (démission M. François ESSELBORN) .....</b>	<b>11</b>
<b>12. Divers et propositions individuelles.....</b>	<b>11</b>
<b>13. Annonce des préavis futurs .....</b>	<b>12</b>
<b>14. Annexes.....</b>	<b>14</b>

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M<sup>me</sup> la **Syndique**, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 8 décembre 2025.

### **1. Assermentation**

M. **Patrick BRUTSCH** qui a été élu lors des élections communales complémentaires du dimanche 26 novembre 2023 et qui entre au Conseil communal à la suite de la démission de M. **Flavio BOSCARDIN**.

L'Assemblée se lève et le **Président** procède à l'Assermentation. Lecture du serment selon les Art. 9 et 22 de la Loi sur les Communes.

### **2. Appel**

La **Secrétaire** procède à l'appel : 44 conseillers sont présents, 11 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance. \*

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucune.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité** (41 OUI, 1 abstention)

### **4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27.10.2025**

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications.

Le Procès-verbal du 27.10.2025 **est adopté** (38 OUI, 4 abstentions)

### **5. Communications du Bureau**

Le **Président** annonce que durant le dimanche 30.11.2025 les votations se sont bien passées avec un taux de participation de 50% et un dépouillement achevé à 11h25. Il remercie toutes les personnes du Bureau électoral.

Il annonce les dates des Conseils communaux de 2026 :

23.03.2026
11.05.2026
22.06.2026
28.09.2026
16.11.2026
07.12.2026
03.06.2026 séance d'assermentation des nouvelles autorités par la Préfecture à 18h00

#### Elections communales :

Date du 1<sup>er</sup> tour, pour les élections communales et municipales se tiendra le 08.03.2026, avec le dépôt des listes de candidatures avant le 12.01.2026 à midi au plus tard. Des listes sont disponibles au greffe et une liste d'entente communale est à disposition ce soir. Il rappelle que tout un chacun peut déposer sa propre candidature ou liste, signée avec trois parrains. Le 29.03.2026

pour le 2<sup>e</sup> tour, si nécessaire, avec le dépôt des listes le mardi 10.03.2026 à midi au plus tard. Enfin pour la Syndicature dimanche d'élection le 26.04.2026 et 2<sup>ème</sup> tour le 17.05.2026.

## **6. Communications de la Municipalité**

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER**.

Concernant le personnel communal : le garde forestier M. **Christophe MOSER** démissionnera au 30.04.2026, l'offre d'emploi est en cours. Il est toutefois constaté que le pourvoi de ce métier devient de plus en plus difficile, dans la mesure où les gardes forestiers souhaitent exercer prioritairement leurs activités dans la nature, alors que la fonction implique aujourd'hui une charge administrative derrière un ordinateur.

L'Auberge communale : un point de situation promis par la Municipalité. Les sept chambres sur huit sont louées. La location de ces chambres fonctionne bien avec des personnes en situation précaire. Ceci n'a suscité aucun problème remonté en Municipalité, malgré les craintes émises par certains conseillers.

Election communale : séance de présentation disponible sur le site de la Commune.

Manifestations :

01.12.2025 Fenêtres de l'avent qui se poursuivent chaque soir

14.12.2025 Concert à l'église

18.12.2025 Noël villageois au CCS

10.01.2026 Feu des sapins à la décharge

M. **Nicolas RAY** annonce concernant :

Informatique : la mise à jour des logiciels informatiques se poursuit et le contrôle des habitants est passé sous un nouveau système, tout s'est bien passé. Les finances seront la prochaine étape.

Recours : La Municipalité a reçu une décision de la commission en matière de recours, concernant une taxe sur la résidence secondaire, avec laquelle la Municipalité n'est pas d'accord. La Municipalité a fait recours auprès de la CDAP (cours de droit public et administratif).

M. **Denis BERGER** n'a pas de communications.

M. **Frédéric GUILLOUD** annonce :

Au chemin des Pins des travaux sont effectués par la Romande énergie. Les travaux de réfection de la route sont repoussés au printemps 2026. Pour le chemin des Alleways le goudron a été déposé et le chantier se termine. La Joy le chantier pour le déversoir de crue – les ouvrages d'art sont en train d'être terminés, le chemin sera à refaire au printemps.

M. **Philippe ESSEIVA** annonce :

Construction du Bix : à la suite des fortes précipitations du 01-02.11.2025, une inondation a été constatée sous la dalle de la salle de gymnastique, qui s'est soulevée de 25 centimètres et s'est fissurée sur 15 mètres. Après deux semaines, la dalle est revenue à son niveau d'origine. Le niveau d'eau dans les parafouilles est maintenant d'un mètre en dessous du radier. La vanne de la fosse a dû être ouverte et l'eau de l'intérieur a pu s'évacuer. Le système de pompage a été renforcé ainsi que le système de traitements des eaux. La construction des escaliers a pu reprendre et la fissure de la dalle a été comblée, l'objectif dorénavant est d'avoir 75% de la toiture

terminé pour cette fin d'année. Un autre événement fâcheux, la menuiserie Maraçon qui fabrique les fenêtres de l'école du Bix a été incendiée le 05.11.2025.

*\*Un conseiller arrive en retard et prendra part aux votes suivants.*

## **7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales**

APEC : Le délégué M. **Christian BRUGGER** n'a pas de communication.

AISGE : La déléguée M<sup>me</sup> **Jacqueline BURBIDGE** participera à la séance du CI extraordinaire du 10.12.2025 à Trélex.

Conseil Régional : Le délégué M. **Christian BRUGGER** participera à la séance du 10.12.2025 à Eysins.

RAT : Le délégué M. **Jean FLACH** a participé à la séance du 30.10.2025 à Givrins. Trois préavis ayant un impact significatif sur le budget 2026 sur la participation des communes aux coûts de l'accueil de jour des enfants. Le préavis n°2 concerne l'augmentation des tarifs de la journée d'accueil de 9% pour le préscolaire, de 12% pour le parascolaire collectif et de 10% pour l'accueil familial de jour, dont plus de 60% à la charge des communes. Dans son préavis, le CODIR explique que les communes sont sollicitées davantage que les parents afin de s'approcher d'un ratio final de 60% à la charge des parents et 40% à la charge des communes, l'augmentation des tarifs en elle-même étant justifiée par un rattrapage de l'augmentation du coût de la vie, des exigences cantonales en augmentation, un taux d'occupation projeté inférieur à 90% et la nécessité de reconstituer des réserves actuellement nulles. La position des représentants de notre commune exprimée dans le débat est que d'une part le préavis ne donne pas les informations nécessaires à la compréhension du montant de l'augmentation et que d'autre part la participation demandée aux communes est exagérée considérant que la part des communes de 40% est un maximum et non pas un objectif. M. **Nicolas RAY** a demandé la non-entrée en matière en attente de chiffres justificatifs de l'augmentation, ce qui a été refusé par l'assemblée. Le débat sur le préavis lui-même a vu le CODIR se cacher derrière la confidentialité des comptes des structures pour justifier l'absence de transparence des calculs de l'augmentation des tarifs, arguments fallacieux puisque seuls des calculs basés sur des chiffres consolidés étaient demandés. Le même manque de transparence a été constaté sur les questions liées aux économies et aux efforts pour améliorer le taux d'occupation, malgré les questions répétées des communes d'Arzier-Le Muids, de Bursins et de Vich notamment. Au vote, les augmentations tarifaires ont été acceptées à une large majorité, ce dont on peut s'étonner considérant que la majorité des voix sont celles de membres des municipalités des communes du réseau.

Le préavis n°3 concerne le budget 2026 du RAT et de l'Accueil familial de jour, à l'exclusion des budgets des structures indépendantes de l'accueil collectif scolaire et préscolaire, avec entre autres une augmentation de la participation des communes aux coûts d'administration du RAT de CHF 12.50 à CHF 15 par habitant, soit une augmentation de 20%, augmentation dont le montant n'est pas clairement argumenté dans le préavis. Les débats ont été une copie conforme du préavis n°2, avec d'abord une demande d'amendement déposée par la commune de Bursins pour que l'augmentation de la participation des communes fasse l'objet d'un préavis séparé et mieux argumenté, amendement refusé à une petite majorité par l'assemblée, qui dans la foulée accepte le budget à une large majorité.

Le préavis n°4 concerne la demande de régularisation de la post-position d'un prêt de CHF 650'000 consenti en urgence par le CODIR à la structure de La Ruche à Gland qui était à risque de faillite pour surendettement consécutif à des travaux imprévus. De nouveau, les justificatifs présentés dans le préavis manquent de clarté et avancent des chiffres sans rapport avec la décision à prendre. Le CODIR a eu beaucoup de peine à admettre que la régularisation ne concernait pas uniquement la post-position, mais également le prêt lui-même, d'autant qu'il n'était pas clair que le CODIR avait la compétence de l'octroyer pour un montant si élevé et qu'au minimum il aurait dû informer les communes ainsi que le Conseil Intercommunal à la séance ayant suivi les événements. En fin de compte, l'assemblée ajoute un amendement au préavis pour régulariser le prêt, puis approuve le préavis amendé pour le prêt et la post-position.

Dernier point significatif de l'assemblée, une interpellation M<sup>me</sup> **Muriel DAUPHIN** de Givrins demandant des informations sur une longue série de points restant obscurs dans le fonctionnement du réseau. L'interpellation demande une réponse écrite pour le prochain CI. Le CODIR argumente que les statuts ne l'obligent pas à donner une réponse écrite, à quoi il lui est répondu que cette attitude renforce l'impression de non-coopération du CODIR avec le Conseil, sentiment ressenti tout au long de la séance.

SDIS Nyon-Dôle : Le délégué M. **François ESSELBORN** n'a pas de communications. La prochaine séance sera le 21.01.2026.

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** n'a pas de communications. La prochaine séance sera le 12.02.2026.

## **8. Préavis 16/2025 - Budget 2026**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Pas de communication.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Jean FLACH**. La commission propose d'accepter le préavis 16/2025.

Le **Président** nous donne lecture de chaque compte par nature. L'Assemblée a la possibilité d'amender les lignes du budget.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** demande quelle est la différence entre les comptes 1500 et 1610 ? M. **Nicolas RAY** précise que le compte 1610 est pour les stands de tir et le compte 1500 est le service du feu. C'est une erreur de libellé dans le budget 2026.

M. **Nicolas VOUT** demande avec le compte 2180 Accueil de jour, de combien augmente le budget depuis 2024 ? M<sup>me</sup> **Odette D'ONOFRIO**, notre boursière, indique que l'augmentation pour l'accueil de jour est de CHF 30'000 mais sans tenir compte de l'intervention de M. **Jean FLACH** et des augmentations annoncées au RAT dernièrement. L'école est maintenant groupée avec le primaire et secondaire, ainsi que l'accueil de jour dans le MCH2. Pour l'école au niveau du secondaire l'augmentation est de CHF 275'000 due à l'intégration de la nouvelle école du Bix. En revanche pour le primaire avec la location du CCS à l'AISGE le montant est resté équivalent. M. **Nicolas VOUT** poursuit en demandant si les CHF 275'000 sont la charge d'amortissement de la future école du Bix, non répond M<sup>me</sup> **Odette D'ONOFRIO** c'est la charge d'exploitation du bâtiment pendant 5/12. Pour 2026, l'amortissement et les intérêts passifs seront inscrits dans le budget 2027, étant donné que l'amortissement débutera quand le

préavis sera complet avec tous les coûts intégrés. Les factures acheteur/vendeur devront être bouclées courant 2<sup>ème</sup> semestre 2026, l'amortissement linéaire de 40 ans commencera en 2027.

M. **Pascal VOUTAT** demande s'il y a la possibilité de faire référendum suite aux informations concernant les augmentations du RAT. Devrait-on amender, ce soir, le budget ? M. **Nicolas RAY** explique que la Municipalité n'a pas souhaité proposer d'amender. Lors des comptes 2026, la différence des montants pourra être visible. Les deux bâtiments scolaires sur le territoire sont : le CCS qui appartient à la Commune, mais est loué à l'AISGE. Ce qui rend les comptes et le budget quasi équivalents. Le Bix n'appartiendra pas à la Commune, il sera dans les comptes de l'AISGE. La Commune fait banque pour l'AISGE, pour la construction du Bix.

Le **Président** indique que les amendements sont possibles tout au long du Conseil. M. **Jean FLACH** indique que la commission des finances s'est aussi demandé si l'amendement serait judicieux. Le budget correspondait avec les charges supplémentaires annoncées du RAT.

M. **Nicolas VOUT** intervient concernant les comptes 7200 en page 7 du préavis. L'autofinancement des comptes affectés, perte sur l'approvisionnement en eau avec une perte de CHF 233'198 et perte sur le traitement des eaux usées de CHF 440'914. Ces montants sont réalloués et indiqués en page 14 du préavis, mais il manque un montant pour le traitement de l'eau de CHF 670'000. Ce montant divisé par le nombre d'habitants au nombre de 3000, donne un total de CHF 223. Ayant reçu sa propre facture d'eau, il s'aperçoit que pour une famille de quatre personnes c'est CHF 1200, par conséquent il en déduit que l'année prochaine il devra payer CHF 1000 supplémentaires pour sa famille de quatre personnes, donc une augmentation de 80%. M. **Frédéric GUILLOUD** répond qu'effectivement il existe un déficit dans les comptes des eaux, le règlement est à finaliser et est en cours. Le nouveau règlement tiendra compte des arrivées et départs d'eau par rapport au nombre de personnes dans la famille. Le même problème arrivera pour l'épuration des eaux, avec une forte augmentation. En résumé, l'augmentation de la facture des eaux sera bien réelle et probablement conséquente. M. **Pascal VOUTAT** indique que depuis 20 ans qu'il habite à Arzier-Le Muids il entend parler de ce règlement sur l'eau.

M. **Christophe BLEULER** demande si les augmentations tiennent compte de la nouvelle STEP ? M. **Frédéric GUILLOUD** précise que dans la facture reçue, une petite partie de la nouvelle STEP, car contrairement au Bix, l'amortissement est au premier franc engagé (frais d'études). M. **Christian BRUGGER** rappelle que l'an passé il annonçait l'augmentation des taxes d'épuration. La nouvelle STEP a facturé pour faire un fonds de réserve.

M. **Nicolas VOUT** intervient concernant la gestion des déchets urbains compte 7300 de CHF 66'550, il demande des explications sur la différence restante de CHF 73'319. M. **Nicolas RAY** indique qu'une part des déchets urbains (poubelles) le compte n'a pas besoin d'être équilibré. M. **Nicolas VOUT** comprend que le coût de la vie augmente, tous les coûts augmentent. Pour équilibrer le budget il faut augmenter les taxes et impôts. Concernant ce déficit de CHF 66'550, une possibilité d'écrasement des déchets avec une grue avait été refusée et la recommandation proposait d'avoir une broyeuse en vue de faire des économies sur les containers. Depuis deux ans, aucun investissement pour la déchèterie. Son raisonnement est que plutôt que d'augmenter la taxe déchets, la Municipalité ne pourrait-elle pas envisager d'explorer des pistes, afin de réduire les charges ? M. **Nicolas RAY** répond ironiquement que c'est une belle idée de trouver des solutions pour réduire les frais ! Il poursuit en indiquant que les revenus des déchets ont un prix de revente. En effet ils sont revendus et les prix sont volatiles d'une année à l'autre. En revanche, la Municipalité n'augmentera pas les impôts pour un compte affecté, c'est interdit.

M. **Michel AUSGBURGER** demande ce que signifie économie alpestre ? M. **Nicolas RAY** explique que ce sont les chalets d'alpage et que ce sont les loyers des chalets des alpages.

M. **Michel AUSGBURGER** demande s'il est possible d'avoir les détails par personnes physiques et morales du compte 9100.40 pour les CHF 13'549'250 ? M. **Nicolas RAY** détaille :

- Impôt sur la personne physique CHF 1'800'000
- Impôt à la source pour les personnes physiques CHF 100'000
- Autre impôt direct des personnes physiques CHF 400'000
- Impôt sur les bénéficiaires des personnes morales CHF 40'000
- Impôt sur le capital des personnes morales CHF 40'000
- Autre impôt direct des personnes morales CHF 20'000
- Impôt foncier CHF 1'379'000
- Droits de mutation CHF 650'000
- Impôt sur les successions et donations CHF 100'000
- Impôt sur chiens CHF 14'000
- Patentes, concessions boissons et tabac CHF 5250
- Impôt sur les personnes physiques CHF 8'985'000

M. **Michel AUSGBURGER** demande si à l'avenir ses détails pourront figurer dans le budget. M. **Nicolas RAY** prend note et laissera un commentaire pour les futurs municipaux.

M. **Pascal VOUTAT** demande si les marges d'autofinancement sont correctement indiquées en page 19 ? M<sup>me</sup> **Odette D'ONOFRIO** s'excuse d'un mauvais copié-collé, l'annexe corrigée sera mise avec ce PV *en annexe*.

M. **Nicolas VOUT** demande des explications à la commission des finances, dans leur rapport en page 3, pour la marge d'autofinancement brute de CHF 299'000 *qu'il trouve faible pour l'ambition de la Commune et sa future augmentation des dépenses* ? M. **Jean FLACH** indique que le montant découle des chiffres du budget.

M. **Nicolas VOUT** rappelle, en se référant au même rapport, que la Commune se trouve actuellement dans une situation favorable pour contracter des emprunts à des taux particulièrement bas en Suisse. Toutefois, selon les informations figurant à la page 20 relatives aux emprunts communaux, il y a un montant net de CHF 3'000'000 ainsi qu'un emprunt de la banque cantonale des Grisons qui arrivait à échéance. Puis trois fois CHF 1'000'000 pour des nouveaux emprunts avec un taux moyen de 1%, alors que l'échéance est entre 2032-2033-2034. En résumé, le coût de la dette augmente. M. **Pascal VOUTAT** estime que certaines formulations du rapport de la commission des finances manquent de clarté. Il cite notamment le passage indiquant que « *malgré une augmentation des charges d'exploitation de 1,9 %, la situation se détériore légèrement, mais est compensée par un résultat financier budgété positif* ». Or, ce résultat positif n'apparaît pas de manière cohérente dans les mêmes lignes de l'ancien budget. Il souligne que la représentation la plus parlante se trouve à la page 19, avec l'évolution des marges brute et nette, lesquelles se dégradent d'année en année.

M. **Nicolas RAY** confirme que la situation financière se détériore, notamment en raison de l'absorption des coûts liés au Bix. Une partie de ces coûts est prise en compte dans le budget de l'année en cours, mais leur impact sera plus important ces prochaines années. Il indique que la situation de la Commune devient délicate. Il précise toutefois qu'une marge nette négative n'est pas en soi préoccupante, dans la mesure où il s'agit d'un budget prévisionnel. La planification de ces prochaines années, les revenus ne seront pas suffisants et ce ne sera pas équilibré.

Le résultat de l'année 2026 sera un vrai point de situation. Il souligne que l'effort principal a consisté à dégager des marges afin d'absorber les coûts du Bix, sans toutefois pouvoir anticiper les augmentations liées à l'APEC, au RAT et à la nouvelle péréquation, lesquels n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget. Le budget 2026 reprend en grande partie celui de 2025, avec peu de marge de manœuvre et la situation financière devrait continuer à se détériorer ces prochaines années. M. **Pascal VOUTAT** complète que le budget se péjore vraiment, avec des critères sur lesquelles la Commune ne peut pas vraiment agir et est devant le fait accompli. Ce sont les chiffres des associations intercommunales.

M<sup>me</sup> **Ana HUBSCHER** pense que la solution d'emprunter à des taux bas n'est pas la bonne. Comment assumer une dette grandissante avec une marge d'autofinancement de 1,45% des revenus budgétés, cette solution n'est qu'un sparadrap sur le problème structurel du financement que fera-t-on si les taux augmentent ou si les revenus aléatoires déçoivent ? Il est urgent de trouver des solutions durables ! M. **Nicolas RAY** rappelle que l'endettement de la Commune n'a jamais été aussi bas que cette année. Plusieurs indicateurs d'alerte du Canton donne un point de situation et la dette moyenne par habitant était conséquente voir catastrophique et aujourd'hui elle est satisfaisante.

M. **Jean FLACH** revient sur le rapport de la commission des finances. Il est vrai que la situation générale au cours des années est significative. Le contrôle des dépenses qu'a effectué la Municipalité est considérable. Enfin, concernant les emprunts à taux bas, ce n'est pas une recommandation d'emprunter, mais un taux que la commune peut obtenir le cas échéant pour un emprunt.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée.

Nous passons au vote.

Le préavis 16/2025 est accepté (41 OUI, 1 NON, 1 abstention)
--

## **9. Préavis 17/2025 - Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)**

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Patrick PLE**. La commission propose d'accepter le préavis 17/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **François ESSELBORN**. La commission propose d'accepter le préavis 17/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Nicolas VOUT** rappelle que dans le préavis, la Municipalité n'a jamais demandé aucun financement au DISREN et qu'elle souhaite en faire la demande dans le futur. Il demande ce que la Municipalité a prévu prochainement de demander du financement au DISREN ? M. **Philippe ESSEIVA** indique que l'étude de la rénovation du Vermeilley pourrait être éligible au DISREN.

M. **Michel AUSGBURGER** suggère que le postulat qu'il avait déposé serait peut-être à prendre en considération par le DISREN. M. **Frédéric GUILLOUD** prend note mais c'est plutôt d'ordre Communal. Il rappelle que la Commune d'Arzier-Le Muids faisait partie du projet DISREN pour les réseaux écologiques des frontières dont ont pu bénéficier les agriculteurs.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** comprend le principe de solidarité mais il souhaiterait pouvoir commencer à bénéficier des supports financiers et des projets du DISREN et non pas juste devoir y contribuer financièrement.

M. **Christian BRUGGER** complète sur le DISREN que les chemins pédestres et la mobilité douce seront revus autour des accès des gares de la Commune et il serait opportun de les soumettre comme projet au DISREN.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée.

Nous passons au vote.

Le préavis 17/2025 est <b>accepté</b> 38 OUI, 1 NON, 3 abstentions
--

### **10. Préavis 18/2025 - Demande de crédit de CHF 1'485'000. – TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassin**

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Pietro IZZO**. La commission propose d'accepter le préavis 18/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Pascal VOUTAT**. La commission propose de renvoyer le préavis 18/2025 en Municipalité.

M. **Pascal VOUTAT** complète que c'est en fait la chronologie manquante, il manque cette convention. Également le risque est trop important de devoir amortir sur 60 ans, alors que tout peut s'arrêter avec une garantie de 19 ans. Les points qui ne vont pas, sont :

1. La convention pour l'instant n'est pas finalisée.
2. Le nombre d'année d'amortissement est sur 60, puis 20, puis finalement 19 ans. 19 ans est parce que les concessions octroyées par l'Etat arriveront à terme pour la Commune de Bassin.
3. Bassin a très souvent fait cavalier seul et il faut une sécurité pour la Commune d'Arzier-Le Muids, car pour exemple elle pourrait par la suite doubler le prix.
4. Il faudrait un accord avec le Canton de prolongation des concessions.
5. Lorsque le Conseil a voté le préavis du crédit d'étude pour étudier cette liaison, il y avait CHF 40'000 pour de la prospection d'eau dans les gorges du Moinsel, donc attendons les résultats de cette prospection, car cette liaison avec Bassin n'est pas urgente.

Il termine en indiquant que les membres de la commission sont pour ce préavis mais pas dans les conditions présentées dans ce préavis.

Le **Président** indique que, pour que le renvoi ait lieu, il faut qu'il soit soutenu par 1/5 des membres (soit 9 membres). Mais uniquement pour que la Municipalité clarifie et finalise son préavis.

M. **Christian BRUGGER** indique que si la Commune prend de l'eau à Bassin, elle coute moins chère, que si on la prend en bas. Sur 19 ans, les 150'000 cubes à 50cts = CHF 1'450'000. M. **Pascal VOUTAT** clarifie que c'est sans aucun frais d'amortissement et aucun frais d'entretien. Avec différents calculs effectués l'amortissement sur 19 ans est impossible.

M. **Michel AUSGBURGER** comprend que Bassin est bénéficiaire également, participe t'elle financièrement ? M. **Frédéric GUILLOUD** répond que non elle ne participe pas financièrement. La concession de 19 ans sera certainement prolongée par le Canton mais si cette liaison existe, la liaison est à réaliser sur la fin de la législature. Le déclenchement de ce problème est entre la liaison du Montant et de la Cézille pour fournir de l'eau en secours et que le Montant était en sécheresse. Bassin peut également lors de grande sécheresse ne pas avoir d'eau à fournir. Le Canton lors de sa constatation de pénurie et de sécheresse d'eau a demandé de mettre en place une solution pérenne. Cette liaison pour CHF 1'450'000 répond aux exigences du Canton et entre dans le cadre du PDDE. Cette même idée de liaison est demandée de St-Cergue.

M. **Christian BRUGGER** indique que la Commune de Bassins est plus petite que St-Cergue et c'est pour cette raison qu'elle ne participe pas financièrement. La distance de tuyau sur la Commune est conséquente.

M. **Frédéric BOY** précise que la sécurité est pour demander à la Municipalité de retravailler son préavis sans spéculation.

M. **Christian BRUGGER** indique que pour le service d'incendie c'est une sécurité et il pense que le Canton sera sensible à ce critère.

Le **Président** demande si le renvoi est soutenu par 9 personnes (1/5 de membres).

Le <u>renvoi</u> en Municipalité <b>est accepté</b> (39 OUI)
--

M. **Frédéric GUILLOUD** remercie le travail des commissions et est conscient de ce problème de convention et reviendra avec un préavis complété d'ici un des prochains conseils 2026.

### **11. Election d'un membre commission d'urbanisme (démission M. François ESSELBORN)**

Le **Président** demande des candidats. M. **Christophe BLEULER** est candidat pour le poste de membre à la commission de l'urbanisme.

<p>M. <b>Christophe BLEULER</b> Est élu par acclamations.</p>
---

### **12. Divers et propositions individuelles**

M. **Nicolas VOUT** demande où en est l'éventuelle liaison entre des transports publics reliant la Commune de Gland. Mme **Louise SCHWEIZER** répond que l'idée était d'avoir une liaison entre Genolier et Gland et c'est M. **Frédéric GUILLOUD** qui a repris la délégation au niveau du Région de Nyon. Il indique qu'il a demandé à Région de Nyon une possible liaison pour relier en direction de Gland, les villages d'Arzier-Le Muids, St-Cergue etc. M. **Nicolas VOUT** explique que son ami M. **Bernard NICOLET** avait eu une idée : que le bus qui passe à la Cézille ne pourrait-il pas faire un détour par la gare de Bassin, pour remonter les utilisateurs à St-George. M. **Frédéric GUILLOUD** a proposé cette solution.

M. **Antonio ZANCHIELLO** demande s'il serait possible de faire des acomptes de paiement pour la facture de l'eau ? Car arrivant avant Noël et en envisageant les augmentations futures, il serait judicieux de pouvoir payer en plusieurs fois. Pour ceci M. **Nicolas RAY** invite le Conseil à faire un postulat.

M<sup>me</sup> **Ana HUBSCHER** demande des nouvelles concernant le Cube de Verre ? M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** répond qu'il n'y a aucune nouvelle à ce jour.

### **13. Annonce des préavis futurs**

M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 23.03.2026 :

- Réhabilitation partielle de la toiture de l'Auberge communale
- Préavis sur les cimetières
- Préavis renvoyé ce soir

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h00.



Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Valérie ZEENDER



## 14. Annexes

<b>BUDGET 2026 - AUTOFINANCEMENT VERSUS BUDGET 2025, COMPTES 2024</b>				
Description	Budget 2026	Budget 2025- Amendé	Ecart	Comptes 2024
<b>Excédent de produits avant attributions aux financements spéciaux et amortissements:</b>	<b>299'115.93</b>	<b>746'419.97</b>	<b>-447'304.04</b>	<b>3'010'247.65</b>
<b>Autofinancement</b>				
Amortissements obligatoires - Patrimoine administratif	-988'597.71	-903'900.06	-84'697.65	-733'930.85
Amortissements obligatoires - Patrimoine financier	-18'546.04	-17'925.24	-620.80	-18'546.04
<b>Sous-total après amortissements obligatoires</b>	<b>-708'027.82</b>	<b>-175'405.33</b>	<b>-532'622.49</b>	<b>2'257'770.76</b>
Attribution à la réserve promotion touristique - TS	-12'141.00	-4'525.00	-7'616.00	-1'314.68
Attribution à la réserve promotion touristique - Naturando	-	-55.00	55.00	-
Prélèvement à la réserve promotion touristique - Naturando	-	-	-	455.00
Attribution au fond de rénovation Village 22	-33'733.71	-33'733.71	-	-33'733.71
Attribution au fond de rénovation CCE	-23'387.43	-23'387.43	-	-23'387.43
Attribution au fond de rénovation CCS	-103'090.30	-103'090.30	-	-103'090.30
Prélèvement au fond de rénovation CCS	114'548.47	117'508.37	-2'959.90	117'625.04
Attribution au fond de rénovation Auberge	-	-20'000.00	20'000.00	-
Attribution au fond de rénovation Ancienne Poste 8	-22'965.86	-22'965.86	-	-22'965.86
Attribution au fond de rénovation Grange 6	-25'599.38	-25'599.38	-	-25'599.38
Attribution au fond de rénovation Pré-Morlot 1	-19'856.05	-19'856.05	-	-19'856.05
Attribution au fond de rénovation CCM	-35'469.10	-35'469.10	-	-35'469.12
Prélèvement à la réserve JdE / CCM	-	5'992.97	-5'992.97	5'992.97
Prélèvement à la réserve des routes	-	-	-	127'000.00
Attribution à la provision incinération et élimination des ordures	-31'948.11	-	-31'948.11	-
Prélèvement à la provision incinération et élimination des ordures	98'497.68	-	98'497.68	-
Attribution à la provision égouts et épuration	-	-	-	-173'447.19
Prélèvement à la provision égouts et épuration	440'914.48	247'901.61	193'012.87	-
Prélèvement à la réserve des abris PC	-	23'168.20	-23'168.20	94'022.40
Attribution à la provision eaux	-	-	-	-469'897.22
Prélèvement à la provision eaux	233'198.15	176'182.15	57'016.00	-
Prélèvement à la provision pour perte sur débiteurs	-140'000.00	-140'000.00	-	52'000.00
<b>Sous-total après attributions/prélèvements aux diverses réserves/provisions</b>	<b>-269'059.98</b>	<b>-33'333.86</b>	<b>-235'726.12</b>	<b>1'746'105.23</b>
Amortissements supplémentaires	-	-	-	-91'738.90
Attribution à la provision pour amortissements futurs	-	-	-	-1'600'000.00
<b>Excédent de charges (-) / produits (+)</b>	<b>-269'059.98</b>	<b>-33'333.86</b>	<b>-235'726.12</b>	<b>54'366.33</b>

Marge d'autofinancement brute historique (MAB)

		Marge brute	Impôt aléatoires	Marge nette
	2004	1'358'339	598'880	759'459
	2005	1'551'807	1'085'417	466'390
	2006	811'339	615'530	195'809
	2007	1'563'789	845'068	718'721
	2008	2'268'061	1'390'042	878'019
	2009	2'011'993	1'099'713	912'280
	2010	1'522'933	936'674	586'259
	2011	2'923'333	1'873'280	1'050'053
	2012	3'315'804	1'553'172	1'762'632
	2013	1'666'206	1'670'460	-4'254
	2014	1'208'933	723'948	484'985
	2015	1'328'745	837'291	491'454
	2016	2'049'629	906'077	1'143'552
	2017	1'992'610	1'135'902	856'708
	2018	3'782'719	1'309'655	2'473'064
	2019	1'410'625	1'310'532	100'093
	2020	1'752'017	942'040	809'977
	2021	3'847'161	1'466'607	2'380'554
	2022	3'149'337	1'637'186	1'512'151
	2023	2'377'936	1'259'374	1'118'562
	2024	3'010'248	1'035'262	1'974'986
	<i>Budget</i>			
	2025	746'420	1'270'400	-523'980
	<i>Budget</i>			
	2026	299'116	1'248'800	-949'684

Impôts aléatoires :	2026	2025	2024	2023	2022
Droits de mutation	650'000	700'000	389'048	591'455	789'847
Impôts successions et donations	100'000	100'000	44'395	105'500	272'483
Impôts sur les gains immobiliers	498'800	470'400	601'819	562'419	574'857
	<b>1'248'800</b>	<b>1'270'400</b>	<b>1'035'262</b>	<b>1'259'374</b>	<b>1'637'186</b>